

# Comité d'Accompagnement de FLAUREA CHEMICALS et HÖGANÄS BELGIUM

## PROCES VERBAL DEFINITIF

REUNION DU 02 AVRIL 2019

GPR, VRA, RBA, VDE, TVM, YAN,BGO

### Présents:

#### **Pour le groupe de l'entreprise:**

Monsieur Yves ANDRE, FLAUREA CHEMICALS Directeur Adjoint - ATH  
Monsieur Thierry VAN MOL, FLAUREA CHEMICALS Responsable QHSE - ATH  
Monsieur Benoît GOBEAUX, HÖGANÄS BELGIUM Quality Control and Environment Manager - ATH  
Monsieur Vincent RASNEUR, HÖGANÄS BELGIUM Directeur Général - ATH  
Madame Anne DELHOVREN, HÖGANÄS BELGIUM Qualité – ATH

#### **Pour le groupe des riverains:**

Monsieur Serge COUPE, - ATH  
Monsieur Philippe DELEHOUZEE, - ATH  
Monsieur Marc RENARD, - ATH

#### **Pour le groupe des administrations:**

Monsieur Samuel ANCION, SPW- RAM Inspecteur RAM - SPW - JAMBES  
Monsieur Ronny BALCAEN, ADMINISTRATION COMMUNALE D'ATH Echevin de la Transition écologique

Madame Véronique DESMET, ADMINISTRATION COMMUNALE D'ATH Service Environnement – ATH  
Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A. - S.P.W Attaché qualifié - MONS  
Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut

#### **Excusés:**

Monsieur Bernard VERHAEGHE, - ATH  
Madame Nathalie VANCASTER, - ATH  
Monsieur Bruno LEFEBVRE, VILLE D'ATH Bourgmestre - ATH

**Premier point:**

**Accueil – présences, fonctionnement, calendrier des réunions, approbation du procès-verbal de la réunion précédente**

Le président ouvre la séance et accueille Monsieur Ronny BALCAEN, Echevin de la Transition écologique en charge de l'Environnement, des espaces verts – du Contrat Rivière Dendre – de la qualité de l'air – de la mobilité douce et des personnes à mobilité réduite – de l'agriculture – de l'abattoir – des circuits courts – de l'alimentation - du développement durable – de l'agenda 21 - du développement rural (PCDR) et de la nature (PCDN) – du bien-être animal ainsi que des relations internationales.

Il propose un tour de table de présentation.

Pour mémoire, le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2018 a été approuvé et publié sur le site de la Ville d'Ath.

Pour rappel la prochaine réunion du comité d'accompagnement aura lieu :

- **Mardi 8 octobre 2019 à 18h00** dans les locaux de l'entreprise **FLAUREA CHEMICALS**, quai des Usines 12 à Ath.

Il est possible si besoin et si l'importance des problèmes le justifie, de convoquer une réunion extraordinaire du comité.

A la demande de la Ville un point complémentaire sera abordé dans les divers à savoir – une information relative à la réunion technique qui s'est tenue le 14/11/2018 à l'initiative de la Ville et faisant suite à la suite de l'intervention de l'AWAC lors du dernier comité d'accompagnement le 23/10/2018.

A cela s'ajoute la demande de Madame GUERIN et de Monsieur DEKYVERE du Département de la Police et des Contrôles (DPC) de recevoir copie pour information des travaux du comité d'accompagnement (à savoir le PV amendé). L'assemblée approuve la proposition de les intégrer pour info dans la liste de distribution.

Le président répercute la demande de Madame Anne-Sophie PYPE, Attachée à la planification d'urgence pour les entreprises Seveso - Bureau de sécurité du Gouverneur de la Province de Hainaut qui souhaite intégrer le comité d'accompagnement dans le cadre de la planification d'urgence et du suivi des entreprises SEVESO. L'assemblée approuve, elle sera donc conviée lors de la prochaine réunion.

L'ordre du jour est le suivant:

1. Accueil: présences, fonctionnement, calendrier des réunions, procès-verbal de la réunion précédente
2. Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances
3. Questions de riverains (poussières et environnement, information de la population, Clos du Masich vs zone industrielle) – cfr mail 31/10/2019
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour
5. Divers (information relative à la réunion technique qui s'est tenue le 14/11/2018).

## **Deuxième point:**

### **Dernières nouvelles: autorisations, projets, incidents, nuisances**

#### **HÖGANÄS BELGIUM**

Monsieur RASNEUR, explique que les opérations de rehaussement de la toiture pour mettre en place de nouveaux équipements ainsi que le démantèlement des équipements et la disparition d'anciennes lignes de produits obsolètes sont en cours. Le montage de la grue s'est effectué morceau par morceau et a nécessité préalablement de nombreuses discussions avec les différents intervenants concernés (proximité des voies de chemin de fer et de la voirie, ...).

En réponse aux riverains, il explique qu'il est normal que la grue lorsqu'elle est hors service puisse pivoter en fonction du vent et ce pour des raisons de sécurité.

Un gros travail préliminaire a été réalisé en interne, la moitié du toit a été enlevée. L'ensemble devrait-être finalisé fin septembre 2019.

Monsieur RASNEUR indique que le toit sera ensuite couvert de panneaux solaires photovoltaïques. Il insiste sur le fait que le bâtiment sera à terme mieux isolé ce qui le rendra plus performant et pérenne. Cela permettra d'assurer l'avenir du site.

Il indique que deux hangars provisoires ont été installés sur le parking et qu'une partie des stocks sont actuellement placés temporairement dans des entrepôts à Ghlin.

En réponse à Monsieur RENARD, Monsieur RASNEUR confirme que les anciennes lignes de production obsolètes ne sont pas remplacées.

Messieurs RASNEUR et GOBEAUX indiquent que HÖGANÄS n'est plus classé SEVESO.

Monsieur ANCION confirme et spécifie que la notification a été faite le 04/03/2019.

La liste des établissements SEVESO est accessible au public sur le site de Securiwal:  
<http://securiwal.spw.wallonie.be/seveso/public/etablisements/>

Monsieur GOBEAUX explique qu'à l'inverse du cobalt sous forme pulvérulente, des tests de toxicité réalisés en 2016-2017 sur le cobalt sous forme d'alliage ont mis en évidence l'absence de toxicité sur l'environnement.

En réponse à Monsieur PRIMOSIG, Monsieur GOBEAUX indique qu' HÖGANÄS n'est plus concernée par la Directive SEVESO seuil bas mais que, néanmoins, l'entreprise ~~reste~~ relève toujours de la Directive IPPC/IED.

#### **FLAUREA CHEMICALS**

Monsieur ANDRE indique, avec les précautions de langage requises, que l'entreprise a enclenché une procédure Renault le 08/02/2019 affectant 21 personnes. Il rappelle que les décisions, pour assurer la rentabilité et la pérennité de l'activité de l'entreprise, sont actuellement de la responsabilité du conseil d'administration. Il précise que cela est une des conséquences de la crise et de la concurrence importante dans le secteur du cadmium.

En regard de ce qui précède, Il est demandé à l'assemblée toute la discrétion qui s'impose eu égard au caractère délicat de la situation.

Monsieur ANDRE explique que dans ce contexte difficile, la vie de l'entreprise continue en parallèle avec le plan de restructuration.

Il attire l'attention sur le fait que tous les projets entamés se poursuivent. Sauf d'un point de vue des sous-traitants, l'effectif n'a pas baissé et s'est vu renforcé en ce qui concerne les aspects commerciaux.

Monsieur ANDRE, réitère la volonté de transparence de FLAUREA CHEMICALS.

### **-Nuisances**

Plaintes enregistrées depuis la dernière réunion du comité à savoir depuis le 23/10/2018.

-14/11/2018 odeurs – mail du 14-11-2018.

-02/01/2019 odeurs.

-08/01/2019 odeurs – courriel du 08/01/2019.

A la question de Monsieur RENARD, Monsieur VAN MOL indique qu'il ne dispose pas ni d'explications ni d'éléments complémentaires autres que ce qui a été communiqué par Monsieur ANDRE le 15-11-2018, à savoir l'utilisation d'une matière pulvérulente peut être à l'origine de certaines odeurs en internes, mais aucune corrélation avec les odeurs perçues à l'extérieur du site n'a pu être établie. Le remplacement comme envisagé par une nouvelle matière première sous forme granulaire n'a pas pu être concrétisé (les formalités administratives étant disproportionnées).

Monsieur RENARD indique que les explications données ne sont pas satisfaisantes à ses yeux; "une fois matière pulvérulente en cours de changement et, le 08/01, une matière première un peu différente de d'habitude ; mais l'odeur est la même dans les trois cas"

A toutes fins utiles comme proposé en 2017, le président rappelle, que de manière à permettre une meilleure prise en compte des plaintes et observations, il est nécessaire d'assurer une communication rapide et la plus précise possible. Afin de permettre une réaction et un meilleur suivi, il est important pour les riverains de communiquer directement la plainte à la commune et/ou à l'entreprise. Toute plainte devrait idéalement mentionner la date et l'heure, l'endroit (adresse – Rue - Quartier), la nature et l'intensité de la nuisance (si odeur idéalement préciser le type de ressenti), la météo (direction du vent, nuageux, pluie, dégagé).

Monsieur BALCAEN souhaite que, si ce n'est pas le cas pour le moment, les entreprises communiquent proactivement vers la Ville lorsqu'ils prévoient que des odeurs vont survenir (type d'odeur, raisons, etc.) Ceci dans l'objectif d'améliorer la réponse qui est apportée par la Ville aux plaintes qui lui parviennent.

-12/01/2019-15/01/2019 et 16/01/2019 – Bruit

Monsieur GOBEAUX explique que la source de bruit a été identifiée et l'installation mise à l'arrêt immédiatement le 16/01/2019. Il présente en séance la pièce défectueuse du

compresseur de location.

Un courriel complémentaire a été envoyé le 28/01/2019 à l'attention de la Ville par Monsieur RASNEUR à ce sujet.

Le président rappelle que, comme indiqué dans le PV 24/10/2017, sans préjudice aux prérogatives du DPC, dans le but d'améliorer la communication, il est proposé de faire circuler rapidement l'information qui est généralement centralisée à l'administration communale.

Pour rappel le service Environnement de la ville d'ATH est joignable durant les heures de bureau au numéro **068/68 12 50** ou par mail : [environnement@ath.be](mailto:environnement@ath.be)

En cas de plainte, il est proposé que le service Environnement de la ville d'ATH informe et répercute rapidement l'information aux entreprises du comité **et / ou inversement en cas d'incident.**

Il est possible aussi de contacter directement les entreprises aux coordonnées suivantes:

- **HÖGANÄS BELGIUM – +32 68 268 989**
- **FLAUREA CHEMICALS – +32 68 278 727**

Madame DESMET communiquera les informations relatives à ces plaintes aux membres du comité. A noter que les différentes plaintes et échanges ont été transmis par la Ville au DPC pour information.

### **Troisième point:**

#### **Questions de riverains (poussières et environnement, information de la population, Clos du Masich vs zone industrielle)**

Le président donne lecture du courrier de Monsieur VERHAEGHE, excusé, suite à sa demande de mise à l'ordre du jour. Ledit courrier est repris en annexe à l'attention des membres du comité (annexe 1).

Monsieur RENARD intervient et fait part à l'assemblée de ses commentaires relatifs à la surveillance de la pollution à ATH et communiqués préalablement à l'ensemble des membres du comité par courriel. Ledit mail est repris en annexe à l'attention des membres du comité (annexe 2).

Monsieur Renard sollicite d'avoir lors d'une prochaine réunion un exposé d'un expert sur les différences entre dose et concentration, indépendamment des valeurs limites annuelles, y a-t-il une valeur à partir de laquelle la concentration respirée peut avoir des effets nocifs (dépassements de la norme) ? Certains métaux sont-ils bio-accumulables ou sont-ils évacués par l'organisme ?

Une discussion s'ouvre sur le profil et les qualités de la personne la plus indiquée dans ce cadre.

Monsieur BALCAEN insiste sur l'importance de dialoguer sur des faits avérés et de construire ensemble, au sein du comité d'accompagnement une connaissance commune des processus et de leur impact sur la santé et sur l'environnement.

Le président indique que, faisant suite aux diverses questions en suspens et suite à la demande formulée en réunion en ce qui concerne la toxicité pour la santé et les risques des poussières des principaux métaux lourds, sous réserve d'autres propositions, il sollicitera la Cellule Permanente Santé – Environnement du SPW pour une présentation pédagogique.

L'assemblée marque son accord pour inscrire le point au prochain ordre du jour sous réserve de l'accord de cette dernière.

**Quatrième point:**  
**Fonctionnement, prochain ordre du jour**

Sur base de ce qui précède, les points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion sont :

1. Accueil: présences, fonctionnement, calendrier des réunions
2. Risques liés aux principaux métaux lourds, par la Cellule Permanente Environnement – Santé (sous réserve)
3. Dernières nouvelles des entreprises: autorisations, projets, incidents
4. Nuisances depuis la dernière réunion du comité
5. Fonctionnement, prochain ordre du jour
6. Divers

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir à Monsieur GRIGNARD, au plus tard un mois avant la réunion, le cas échéant, ils seront intégrés dans les divers.

**Cinquième point:**  
**Divers**

**Information relative à la réunion technique qui s'est tenue le 14/11/2018.**

Monsieur BALCAEN indique que la ville apporte son soutien au comité d'accompagnement et précise que les objectifs de la politique communale sont notamment l'amélioration de la qualité de l'air et l'amélioration de la situation en ville.

Madame DESMET explique qu'à la suite du Comité d'accompagnement du 23/10/2018, la même présentation a été réalisée par Monsieur ORTEGAT de ISSEP le 30/10/2018 en commission Environnement en présence de membres du Conseil communal.

Le 14/11/2018 une réunion technique a été organisée à la suite par la Ville à l'initiative du Bourgmestre concernant plus spécifiquement le Cadmium en présence de la société FLAUREA, du DPC, de la Cellule RAM, de l'ISSEP, de l'AWAC, du DPA, des représentants et services de la Ville d'ATH (Monsieur DUVIVIER, Monsieur BALCAEN, du fonctionnaire PLANU et du service Environnement).

Lors de cette réunion, FLAUREA a pris acte des valeurs anormales au niveau du cadmium et ont identifié le problème au niveau des filtres. Ils ont pris immédiatement les mesures et décisions qui s'imposaient. L'opération a démarré à la suite.

Madame DESMET spécifie que Monsieur PICARD a indiqué que les transformations de

l'usine se poursuivent progressivement, qu'ils avaient arrêtés momentanément la production cadmium pour des raisons liées au marché et il a proposé de réorganiser une visite des installations en 2019 pour le comité d'accompagnement.

En ce qui concerne FLAUREA, Monsieur ANDRE indique que l'ensemble des opérations mentionnées ci-avant est terminé à ce jour. Il précise que la totalité des filtres ont fait l'objet à titre préventif d'une vérification, d'une révision ou le cas échéant d'un changement. Il en va de même pour l'ensemble des sondes.

Il ajoute que des procédures strictes de maintenance et de vérification ont été mises en place (définition de protocole et de fréquences de vérification des machines en ce compris la maintenance).

Madame DESMET termine en ajoutant que concernant et au vu des valeurs de nickel, lors de la réunion technique, la cellule RAM et l'AWAC ont exprimé le souhait de faire la même réunion technique avec HÖGANÄS.

Monsieur RASNEUR en prend bonne note.

Monsieur COUPE se demande pourquoi certaines personnes portent des masques, et indique que certaines portes extérieures de HÖGANÄS restent ouvertes. Les riverains proches s'inquiètent de cette situation ainsi que du bruit inhérent.

En réponse à Monsieur COUPE, Messieurs RASNEUR et GOBEAUX expliquent que le port de masque est une mesure supplémentaire pour les techniciens amenés à réaliser certaines manipulations spécifiques. En revanche il n'est pas obligatoire pour les autres personnes qui circulent dans l'usine. Les portes sont munies de système de fermeture.

Il n'y a plus de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.

---

## **Annexe(s)**

Annexe 1 - Demande de mise à l'ordre du jour 2 avril – Riverains

Annexe 2 - Commentaires sur pollution sur Ath - Riverains